



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 194-20 C

Objet : *RD - Projet de restauration et sécurisation du cours d'eau du Nant Petchi sur la commune de Saint-Alban-Leysse - Demande d'ouverture d'une enquête publique environnementale conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Brigitte Bochaton à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Hervé Ferroud-Plattet - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

- conseillers excusés : 9

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Saurel - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 194-20 C

objet **RD - Projet de restauration et sécurisation du cours d'eau du Nant Petchi sur la commune de Saint-Alban-Leyse - Demande d'ouverture d'une enquête publique environnementale conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry a engagé un travail conséquent de gestion et de sécurisation des cours d'eau de son territoire, en particulier concernant le Nant Petchi sur la commune de Saint-Alban-Leyse.

L'objectif de cet aménagement est de permettre le transit sans débordement de la crue de fréquence centennale du Nant Petchi et de supprimer le risque de rupture des digues existantes, notamment en rive gauche du Nant Petchi. Les modalités de réalisation de l'aménagement permettront une bonne intégration paysagère et une amélioration des habitats aquatiques, avec la création d'un lit d'étiage de faible largeur et une amélioration de la végétation rivulaire sur les parties non couvertes du Nant Petchi. Cet aménagement projeté vise à protéger les personnes et les biens contre les crues.

Des démarches d'acquisition amiable visant à acquérir les emprises foncières nécessaires au projet ont été lancées et des accords ont ainsi été conclus avec plusieurs propriétaires pour l'acquisition des terrains. Les négociations amiables se poursuivent, la collectivité privilégiant ces accords amiables dans la mesure du possible. Cependant, plusieurs parcelles ne pourront pas être acquises de cette manière pour cause de successions non réglées ou d'accords impossibles.

Le projet a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 2015-1055 portant autorisation unique au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014, concernant l'aménagement hydraulique et la restauration du Nant Petchi sur les communes de Bassens et de Saint-Alban-Leyse. L'enquête publique s'est déroulée du 23 mars 2015 au 25 avril 2015. L'avis de l'autorité environnementale avait été rendu le 19 décembre 2014 et les conclusions du commissaire enquêteur le 4 juin 2015.

En conséquence, il est proposé de solliciter le préfet de la Savoie pour l'ouverture d'une enquête publique conjointe :

- au titre des dispositions des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement, en vue de la déclaration d'utilité publique au profit de Grand Chambéry,
- au titre des articles R.131-14 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en vue de la cessibilité des emprises restant à acquérir dans le périmètre de l'opération au profit de Grand Chambéry.

Le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est joint en annexe de cette délibération.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants,

Vu le code de l'expropriation et notamment ses articles L.110-1 et suivants et R.131-14 et suivants,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles au profit de Grand Chambéry, comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : **demande** au préfet de la Savoie de prescrire l'ouverture d'une enquête publique environnementale conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles d'emprise du projet au profit de Grand Chambéry,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 194-20 C

Objet de l'acte : RD - Projet de restauration et sécurisation du cours d'eau du Nant Petchi sur la commune de Saint-Alban-Leysse - Demande d'ouverture d'une enquête publique environnementale conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24581H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24581H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au